



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 289 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2019 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 10 décembre 2018.

Le Compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte administratif 2019 a été présenté au Conseil municipal du 10 juillet 2020. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2019 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels étaient par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services et du patrimoine
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de stagnation des concours de l'État
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (Rénovation de l'école maternelle du centre et création d'une maison de la musique, création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisports, rénovation du groupe scolaire Bouchesèche), ainsi que l'achat de la maison rue Ring.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 415 044,58 € 20,06 % des dépenses réelles de fonctionnement -3,78 % par rapport à l'année 2018
Charges de personnel :	4 373 384,99 € 62 % des dépenses réelles de fonctionnement -2,65 % par rapport à l'année 2018
Atténuations de produits :	507 447,42 € 7,19 % des dépenses réelles de fonctionnement -2,50 % par rapport à l'année 2018
Autres charges de gestion courante :	686 649,50 € 9,73 % des dépenses réelles de fonctionnement -11,49 % par rapport à l'année 2018
Charges financières :	61 516,22 € 0,87 % des dépenses réelles de fonctionnement -12,64 % par rapport à l'année 2018
Charges exceptionnelles :	7 882,85 € 0,11 % des dépenses réelles de fonctionnement +16,55 % par rapport à l'année 2018

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	53 270,93 € 0,58 % des recettes réelles de fonctionnement -55,35 % par rapport à l'année 2018
Produits des services :	1 371 990,08 € 15,03 % des recettes réelles de fonctionnement +3,05 % par rapport à l'année 2018
Impôts et taxes :	5 824 697,58 € 63,82 % des recettes réelles de fonctionnement -0,52 % par rapport à l'année 2018
Dotations et participations :	1 650 920,53 € 18,09 % des recettes réelles de fonctionnement -2,39 % par rapport à l'année 2018
Autres produits de gestion courante :	173 080,04 € 1,90 % des recettes réelles de fonctionnement -16,87 % par rapport à l'année 2018
Produits exceptionnels :	52 662,16 € 0,58 % des recettes réelles de fonctionnement +8579,81 % par rapport à l'année 2018

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2019 ont été de 10 601 541,52 € et les recettes totales de 13 730 591,31€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 3 129 049,79 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2019, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 543 463,91 €, dont 2 271 122,49 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment au chantier de création de la maison de la musique, à la rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche, aux travaux de création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisports, à l'acquisition d'une maison rue Ring, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 508 568,19 €, et des subventions ont été versées pour 146 405,00 €. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 789 342,21 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2019, l'épargne brute était de 2 013 179,54 €. L'épargne nette était de 1 744 621,29 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2019, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 1 672 562,09 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2019, la capacité de désendettement était de 0,83 an.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2019 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 624,67
- Produit des impositions directes / population = 434,37
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 808,45
- Dépenses d'équipement brut / population = 201,18
- Encours de dette / population = 148,16
- DGF / population = 70,30
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 62,02 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 80,21 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 24,88 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 18,33 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2019, le personnel communal se composait de 129 agents (79 à temps complet et 50 à temps non complet), représentant 101,90 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

83% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 25 postes
- Filière technique : 33 postes
- Filière sociale : 32 postes (25 agents rattachés au service petite enfance et 7 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 16 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 20 postes (17 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 373 384,99 € en 2019.

Fait à Hoenheim, le 6 juillet 2020



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim
Vice-président de l'Eurométropole